

## Procès verbal

### Séance publique du conseil municipal du 14 décembre 2017

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 8 décembre 2017.

La séance publique est ouverte à 20h05 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

#### A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	97
Présents	64
Pouvoirs	5

**Étaient présents (64) :** AIGNEL Françoise, AIGNEL Jacky, AIGNEL Jean Yves, AIGNEL Jocelyne, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BECKER Patrick, BERTRAND David, BESNARD Daniel, BEUNEL Nicolas, BEUREL Yvon, BRIEND David, CARADEUC Gilles, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Patrick, COLLEU Rémi, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, DIEULESAINT Karine, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HANDAYE Olivier, HARNOIS Christophe, HINGANT Arlette, LEFEUVRE Daniel, LEMAITRE Anne Marie, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MOISAN Michel, NOGUES Marc, OLLIVROT Jean-Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POILVERT Jean Pierre, POULAILLON Martine, PRESSE Nathalie, PRISE Hubert, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROCHARD Éric, ROUILLE Sylvie, RUELLO Loïc, SAUVE Joseph, SCEUIL Fabienne, SIMARD Yveline SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, TARDIVEL Alain, THOMAS-NUSSBAUMER Séverine, ULMER Michel, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian

**Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) :** COUPE Christian ayant donné pouvoir à ULMER Michel, FONTAINE Jocelyne ayant donné pouvoir à CHAPIN Bernard, GORDON Linda ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François ayant donné pouvoir à CHERIAUX Alain, ROUXEL Stéphanie ayant donné pouvoir à AVENEL Josiane.

**Étaient excusés (6) :** BIZEUL Mathieu, COMMAULT Michel, FISSEUX GADAIS Sylvie, LE BRETON Danielle, TERTRE Rémy, UZURET Chantal

**Étaient absents (22) :** AIGNEL Maryline, AVELINE Catherine, BUHAN Pierre Yves, BERRUYER Jacques, CARADEUC Pierre, COMMAULT Gilles, FABLET Michel, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, HUET Alain, KERDRAON Ronan KERSANTE Serge, LABBE Jean Luc, LE CERF Jean, LESAGE Bernard, MICHEL Philippe, MOISAN Valérie, PLESTAN Éric, PRISE Marylène, RAULT Delphine, ROUILLE Guy, SOULABAILLE Thomas.

**Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :** AVENEL Josiane

## **Education**

### **Répartition du temps scolaire à partir de septembre 2018 et bilan des Temps d'Activité Périscolaire**

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que ce même décret permet à la directrice académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet

de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école Mené Est en date du 15 novembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école Mené Ouest en date du 7 novembre 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis des parents suite à un questionnaire qui sont en majorité satisfait des animations TAP mais souhaitent un retour à la semaine de 4 jours,

Le Maire invite le conseil municipal à s'exprimer :

Patrick Becker interroge le Maire sur l'impact d'un éventuel arrêt des TAP pour les agents de la commune.

Martine Pelan précise que certains animateurs pourront être réaffectés vers leur service d'origine (espaces verts, lecture publique, transport, animateurs jeunesse), d'autres pourront être réaffectés vers des activités d'entretien (ATSEM), que de nouveaux services peuvent être proposés (animateurs ALSH). Enfin, certains emplois contractuels pourront ne pas être renouvelés.

Jacky Aignel note que la décision à prendre est complexe. Elle a une incidence sur l'emploi, sur l'offre de services aux enfants. Elle doit également tenir compte du choix émis par les communes environnantes.

Roselyne Rocaboy note qu'il lui semble difficile d'émettre un avis contraire à celui des familles. Les parents ont été consultés et se prononcent pour un retour de la semaine de 4 jours : comment le conseil municipal pourrait-il émettre un avis contraire ?

Pierre de Leusse est circonspect sur la cohérence de la réponse des familles. Le questionnaire montre que les parents sont satisfaits du service. Pour autant, elles souhaitent qu'il disparaisse.

Nicola Collet considère qu'il est dommage d'oublier aussi rapidement que la semaine de 4,5 jours avait d'abord pour vocation d'offrir aux enfants une demi journée d'apprentissage supplémentaire. On change sans être en mesure de dresser un bilan d'une politique mise en place il y a 4 ans.

Arlette Hingant pense que si le conseil ne suit pas l'avis des familles, il faut arrêter de réaliser des enquêtes.

Daniel Lefeuvre pense qu'arrêter de suite les TAP constituerait un beau gâchis. C'est une opportunité offerte à des enfants de pratiquer des activités qu'ils ne peuvent pas faire habituellement.

Bernard Chapin note que si on avait interrogé les familles et enseignants avant la mise en place des TAP, ils n'y auraient sans doute pas été favorables. La fatigue supposée des enfants est-elle liée aux TAP ou à un usage abusif de la télévision ? Il pense que la question des TAP s'intéresse beaucoup plus aux parents et à leur organisation qu'aux questions d'apprentissage. Comment peut-on réduire encore le temps d'apprentissage d'une demi journée par semaine quand il est déjà inférieur à celui de tous les pays d'Europe ?

Marie Thérèse Massot rappelle que la commune n'a pas à se substituer à l'éducation nationale. Les TAP n'ont pas vocation à proposer des apprentissage mais à permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités.

Au terme du débat, le maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- Pour le maintien de la semaine de 8,5 demi journées : 26
- Pour le retour à la semaine de 8 demi journées : 40
- Abstentions : 3

Le Conseil Municipal décide de demander une dérogation pour un retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à partir de septembre 2018.

### **Nomination des représentants à l'entente intercommunale des ALSH - *unanimité***

Le conseil municipal du 12 octobre 2017 a donné pouvoir au maire pour signer la convention d'entente des ALSH sous réserve que les autres communes membres acceptent d'accorder à la commune Le Mené la possibilité de ne pas répondre à deux objectifs : celui de tendre vers des tarifs communs et celui d'harmoniser les horaires d'ouverture.

L'article 3 de la convention stipule : « Il est constitué une Conférence de l'entente intercommunale chargée de débattre des questions intéressant l'entente. Elle est composée de 3 représentants pour chaque membre de l'entente, élus à bulletin secret par leur organe délibérant respectif. »

La commission éducation de la commune Le Mené représentée par Mme Pelan propose que les élus suivants représentent la commune Le Mené à l'entente intercommunale et siègent à la conférence de l'entente intercommunale : Mme AIGNEL Françoise, Mme MASSOT Marie-Thérèse, Mme PELAN Martine.

### **Tarification d'un séjour au ski - *unanimité***

Le secteur enfance et jeunesse de la Commune Le Mené propose un séjour ski du 3 au 9 mars dans les Pyrénées au Saint Béat.

Le séjour enfant concerne 20 enfants de 7 à 11 ans pour un coût de 10749,65€. Le séjour jeunesse est organisé en partenariat avec la commune de Loudéac et concerne 16 jeunes du Mené et 16 jeunes de Loudéac de 12 à 16 ans. Le coût du séjour est de 16761,86€, la commune Le Mené supporte ce coût et une convention est mise en place avec la commune de Loudéac indiquant sa participation de 8380,93€.

#### Séjour enfant :

Coût du projet : 10749,65€

Aide de la CAF de 4800,00€

Participation de la commune (40€/enfant) soit 800,00€

Sur proposition de la Commission éducation, Mme Pelan Maire adjoint en charge de l'éducation invite le conseil municipal à se prononcer sur les tarifs pour les familles :

	Quotient familial mini	Quotient Familial maxi	PYRENEES St Bât
Tranche 1	0,00 €	567,00 €	230,00 €
Tranche 2	568,00 €	727,00 €	250,00 €
Tranche 3	728,00 €	921,00 €	260,00 €
Tranche 4	922,00 €	1 126,00 €	270,00 €
Tranche 5	1 127,00 €		280,00 €
Extérieur			295,00 €

#### Séjour jeunes :

Coût du projet : 8380,93€

Aide de la CAF de 1680,00€

Autofinancement des jeunes (60€/jeune) soit 960,00€

Participation de la commune (40€/jeune) soit 640,00€

Sur proposition de la Commission éducation, Mme Pelan Maire adjoint en charge de l'éducation invite le conseil municipal à se prononcer sur les tarifs pour les familles :

	Quotient fam. mini	Quotient Familial maxi	PYRENEES St Bé
Tranche 1	0,00 €	567,00 €	300,00 €
Tranche 2	568,00 €	727,00 €	310,00 €
Tranche 3	728,00 €	921,00 €	320,00 €
Tranche 4	922,00 €	1 126,00 €	335,00 €
Tranche 5	1 127,00 €		355,00 €
Extérieur			370,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs proposés par la Commission Education.

#### **Validation du cahier des charges de la restauration scolaire fournie par le collège - *Unanimité***

Sur proposition du Maire adjoint en charge de l'éducation, le conseil municipal valide le cahier des charges joint pour la restauration scolaire pour le site scolaire de Collinée.

### **Eau et assainissement**

#### **Station d'assainissement de Collinée / Saint Jacut du Mené**

Michel Ulmer, adjoint à l'environnement expose au conseil municipal les travaux engagés pour la mise en conformité des stations d'épuration de Collinée, Le Gouray et Saint Jacut du Mené.

S'agissant du traitement des eaux usées de Collinée et Saint Jacut, il note que les travaux réalisés par le bureau d'étude B3E incitent à réaliser une station de traitement unique pour les 2 bourgs ;

Michel Ulmer expose les 4 scénarios proposés :

		STEP COLLINÉE + SJDJM			
		Rejet Pont des Ilettes			
		1	2	2b	3
Type de STEP		Boues activées	Boues activées	Boues activées	Boues activées
Capacité de la STEP		1340 EH	1340 EH	1340 EH	1340 EH
Investissement	STEP	1 005 000 €	1 005 000 €	1 005 000 €	938 000 €
	Mesures compensatoires				
	Réseau	595 750 €	657 500 €	727 300 €	768 650 €
	Etudes + divers (20%)	320 150 €	332 500 €	346 460 €	341 330 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 920 900 €</b>	<b>1 995 000 €</b>	<b>2 078 760 €</b>	<b>2 047 980 €</b>
Fonctionnement	STEP	26 800 €	26 800 €	26 800 €	26 800 €
	Mesures compensatoire				
	Réseau	7 000 €	7 500 €	7 500 €	8 000 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>33 800 €</b>	<b>34 300 €</b>	<b>34 300 €</b>	<b>34 800 €</b>
	<b>Total sur 20 ans</b>	<b>2 596 900,00 €</b>	<b>2 681 000,00 €</b>	<b>2 764 760,00 €</b>	<b>2 743 980,00 €</b>

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'option à retenir.

Solution 1 : 0  
Solution 2 a : 0  
Solution 2 b : 50  
Solution 3 : 0  
Abstentions : 19

## **Développement durable**

### **Bilan du transport à la demande - information**

Gilles Rault expose l'évolution de l'usage du transport à la demande (TAD).

Le TAD est un service proposé à la population depuis janvier 2017, en coopération avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC).

Le TAD est réservé aux personnes sans moyens de locomotion (personnes âgées, handicapés, jeunes), pour des trajets ponctuels, qui ne relèvent pas d'urgence médicale. Les personnes en insertion sociale peuvent bénéficier du TAD pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation pendant 3 semaines, mais après étude de leur dossier par le CIAS de LCBC.

Le TAD est assuré par des entreprises de transport locales (taxis), qui circulent uniquement sur Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Le trajet se fait sur réservation auprès de la Centrale d'appel départementale. Pour cela, la personne qui souhaite utiliser le TAD doit s'inscrire en mairie-déléguée de manière annuelle et gratuite, puis appeler la centrale pour commander son trajet, en précisant son numéro d'utilisateur et le motif du déplacement.

Le tarif est de 3€ pour un trajet, soit 6€ pour un aller – retour. Le reste à charge de la course est réglé par la collectivité de laquelle relève l'habitant. En 2016, le reste à charge était en moyenne de 16,47 € par trajet, soit près de 33€ de reste à charge par aller/ retour.

Entre janvier et octobre 2017, 26 personnes se sont inscrites au TAD, pour 327 trajets réalisés. La grande majorité des utilisateurs réalisent entre 2 et 4 trajets par mois, soit entre 1 et 2 A/R.

Trois utilisateurs ont parfois effectué plus de 13 trajets par mois, pour se rendre à l'auto-école par exemple. Ils cumulent, à eux trois, 131 des 181 trajets de Collinée. Un travail est en cours avec les services d'actions sociales et d'insertion pour prévenir les abus et avoir un meilleur suivi de ce type d'utilisation.

Si on prend vingt-cinq kilomètres comme distance moyenne par trajet, avec un prix de la course de 0,90€/km, le reste à charge pour l'année 2017 peut être estimé aux alentours de 10 000€. Pour rappel, il avait été décidé lors du Conseil Municipal de novembre 2016 de contenir le reste à charge à supporter par la commune en dessous de 30 000€ par an.

Le dispositif se faisant connaître peu à peu, et le nombre d'inscrits augmentant, il faudra être vigilant sur les utilisations de l'année prochaine. La validation des inscriptions par l' élu référent de chaque commune déléguée est donc primordiale avant l'envoi des dossiers au CIAS de Loudéac.

### **Certificats d'économie d'énergie : consultation pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies - unanimité**

En tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Commune du Mené dispose d'une enveloppe supplémentaire pour effectuer des travaux de rénovation thermique jusqu'à un montant total de 487 500€ HT. Ces travaux seront financés par un dispositif appelé CEE TEPCV à hauteur de 83 % de leur coût, fourniture et pose de matériel étant éligible. Cela représente donc une dépense maximale de 82 875€ HT à la charge de la Commune .

Grâce au diagnostic des logements locatifs mené par le cabinet NOX et à un inventaire des bâtiments tertiaires appartenant à la Commune, un estimatif des travaux éligibles a été établi par les services de la Commune. Une commission bâtiment/énergie/logements réunie pour l'occasion a étudié chaque cas et propose de lancer un appel d'offres pour marché de travaux.

Ces travaux incluent notamment :

- L'isolation de combles pour 11 bâtiments locatifs et 5 bâtiments tertiaires
- Le changement de menuiseries dans 18 bâtiments tertiaires
- Le changement de convecteurs vétustes par des convecteurs performants dans 18 bâtiments locatifs
- Le remplacement de cinq chaudières fioul par des chaudières à condensation
- L'étude, pour deux de ces cinq chaudières, de leur remplacement par des pompes à chaleur en option.

Ces travaux sont estimés à un montant de 258000 euros, pour une prise en charge par la Commune à hauteur de 46 000 euros.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à faire publier le marché de travaux.

## **Travaux**

### **Système d'occultation maison de santé Collinée + clinique vétérinaire : attribution du marché - unanimité**

L'adjoint aux affaires techniques rappelle la délibération en date du 12 juillet 2017 autorisant le lancement d'une consultation relative à la fourniture et la pose d'un système d'occultation (stores extérieurs) sur les menuiseries de la clinique vétérinaire et de la maison de santé de Collinée.

Il présente au Conseil Municipal les différents devis issus de cette consultation :

Entreprise	Montant HT	Branchement électrique
Tirel-Meunier (Le Gouray)	6 661,00 €	705,00 € HT
Joël Rouillé (Plessala)	7 309,00 €	705,00 € HT
Noël-Morvan (Plessala)	8 473,85 €	705,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition de l'entreprise Tirel-Meunier pour un montant de 6 661 € HT pour la fourniture et la pose d'un système d'occultation (stores extérieurs) sur les menuiseries de la clinique vétérinaire et de la maison de santé de Collinée, à laquelle il conviendra d'ajouter les travaux de branchement électrique pour un montant de 705,00 € HT (devis Erwan Hamayon) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire,

### **Système d'occultation école de Collinée : attribution du marché - *unanimité***

L'adjoint aux affaires techniques rappelle la nécessité de mise en place d'un système d'occultation (stores ou volets électriques extérieurs) sur les menuiseries de l'école de Collinée.

Il présente au Conseil Municipal les différents devis issus de cette consultation :

Entreprise	Stores électriques	Volets électriques
Tirel-Meunier (Le Gouray)	5 010,00 € HT	4 920,00 € HT
Joël Rouillé (Plessala)	3 954,00 € HT	4 932,00 € HT
Noël-Morvan (Plessala)	4 218,48 € HT	5 404,74 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Retenir la proposition de l'entreprise Tirel-Meunier pour un montant de 4 920,00 € HT pour la fourniture et la pose de volets électriques sur les menuiseries de l'école de Collinée ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

### **Motorisation des portes des maisons de santé : attribution du marché - *reporté***

Ce point est reporté à un autre conseil municipal

Madame POITEVIN Chantal quitte la séance

### **Abri funéraire de Saint Jacut : APD + estimatif modifiés - *unanimité***

L'adjoint aux affaires techniques rappelle la délibération en date du 9 novembre 2017 validant l'Avant-Projet Détaillé (APD) de l'abri funéraire de Saint Jacut du Mené, et le chiffrage estimatif correspondant (57 291,00 € HT).

Il rappelle que les travaux de génie civil d'adduction électriques étaient inclus dans ce chiffrage.

Les travaux d'alimentation électrique ne sont finalement pas indispensables à la réalisation du bâtiment.

En modifiant en conséquence l'avant-projet détaillé (suppression d'une tranchée, ajout d'un puits de lumière naturelle) ce nouvel estimatif s'élèverait à 51 777,00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- VALIDER le montant estimatif modifié des travaux pour la réalisation de l'abri funéraire, s'élevant à 51 777,00 € HT.
- AUTORISER le lancement de la consultation relative au marché de travaux.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Extension du cimetière de Gouray : consultation de maîtrise d'œuvre - *unanimité***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion initiée par la commune déléguée du Gouray relative à la nécessité de procéder à l'extension de son cimetière.

Cette extension, d'une emprise d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, se situerait sur la parcelle communale adjacente.

Afin de poursuivre le travail engagé, il convient donc de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre, pour les missions suivantes :

- Diagnostic/Etudes préliminaires (EP)
- Avant-projet (AVP)
- Projet (PRO/DCE)
- Assistance aux contrats de travaux (ACT)
- Études d'exécution (VISA-EXE)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance du maître d'ouvrage dans la réception des travaux (AOR)
- Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)

Missions optionnelles : lever topographique du cimetière existant et du terrain objet de la future extension.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition de lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre (missions précitées) relative à l'extension du cimetière du Gouray ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Espaces verts : consultation pour externalisation de prestations d'entretien paysager – *Pour : 43 – contre 3 – abstention 22***

L'adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par l'équipe espaces verts dans l'accomplissement de son travail : accroissement du nombre de sites à entretenir, du fait du passage en commune nouvelle (maisons solaires, maisons de santé, nouveaux équipements, etc.).

Afin de soulager les agents dans leur charge de travail, la commission espaces verts propose de recourir davantage à l'externalisation d'opérations d'entretien paysager (tonte, taille, nettoyage de massifs) sur des secteurs bien délimités.

Par exemple : campings (St Gouéno et Plessala), parties communes des maisons solaires (tranches 1 et 2), parties privatives (en cas de vacance de locataire), etc.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Autoriser le lancement d'une consultation pour externalisation de prestations d'entretien paysager ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le maire invite le conseil à s'exprimer sur cette proposition :

Christophe Harnois note que les surfaces à traiter pour les maisons solaires sont très peu importantes et qu'il pourraient être demandé aux locataires de les entretenir.

Pierre de Leusse note que la mutualisation liée à la création de la commune nouvelle aurait dû générer des économies. Or, il constate de nouveaux besoins de main d'œuvre existant du fait de nouveaux équipements à entretenir. Il souhaite savoir si le recrutement d'un agent supplémentaire ne serait pas mieux adapté.

Claude Perrin précise que le coût d'un agent supplémentaire est proche de l'estimation faite pour le recours à un prestataire. Toutefois, le recrutement d'un agent supplémentaire nécessiterait l'adaptation du parc matériel et transport.

Gilles Rault s'interroge afin de savoir si une réflexion ne pourrait pas être conduite afin de simplifier l'entretien de certains espaces

(gestion différenciée).

Claude Perrin note que la commission espace vert travaille sur ce sujet mais que les élus présents sont peu nombreux.

Christophe Harnois s'interroge sur la possibilité de mettre en place de l'éco pâturage sur certains espaces (stations d'épuration...)

Claude Perrin précise que l'éco pâturage se développe. Des prestataires proposent ce service.

Jacky Aignel précise que la question consiste à organiser une consultation et non à valider une offre. Il invite le conseil à se prononcer sur l'organisation de la consultatio.

### **Village retraite de Plessala : déclaration de sous-traitance - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du quartier de la Fontaine Saint-Père à Plessala, en lien avec l'opération de reconstruction du village retraite.

Il présente la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise SETAP (attributaire du lot 2), au profit de l'entreprise SARL Le Cardinal, située ZA de Bel Orme, 22970 Ploumagoar, pour les travaux de dépose de conduite en amiante ciment.

Le montant maximum mentionné dans le DC4 est de 16 966,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Approuver la déclaration de sous-traitance sollicitée par l'entreprise SETAP au profit de l'entreprise SARL Le Cardinal ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Acquisition d'un véhicule pour l'équipe bâtiment - *unanimité***

- **CONSIDERANT** le besoin programmé de renouvellement immédiat de véhicule de l'équipe bâtiment ;

- **VU** le reliquat du Plan Pluriannuel d'Investissement 2017, reconduit en reste-à-réaliser ;

Il est souhaité le renouvellement du véhicule Citroën Jumper de l'équipe Bâtiment.

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus après consultation :

Fournisseur	Descriptif véhicule	Tarif TTC « clé en mains »
Utilitaire Service (St Gilles, 35)	Iveco Daily FG 130 ; année 2015 ; 60 000 km	22 864,76 €
Volkswagen (St Brieuç)	VW Crafter 2.0 TDI 109 ; année 2015 ; 61 000 km	18 297,76 €
Renault Loudéac	Renault Master Fourgon L2H2 2.3 dCi 135 ; année 2016 ; 34 000 km	21 518,76 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la proposition de Volkswagen St Brieuç, pour le Crafter 2.0 TDI au prix de 18 297,76 € TTC ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Salles de sport de Collinée : Contrôle technique - *Unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de salles de sports à Collinée, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Trois Architectes, et la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2017 validant l'Avant-Projet Sommaire (APS), et son phasage sur deux exercices budgétaires (2018 : salles spécialisées ; 2019 : gymnase).

Il précise que ce projet nécessite le choix d'un bureau de contrôle technique.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une consultation afin de retenir un bureau de contrôle technique en capacité de remplir les missions suivantes :

- L (solidité, résistance et durabilité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables)
- SEI (sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant du public)
- HAND (accessibilité des constructions pour les personnes handicapées)
- VIEL (vérification initiale des installations électriques)

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider le lancement d'une consultation pour l'attribution d'une mission de contrôle technique (missions précitées), dans le cadre des travaux des salles de sport de Collinée ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Salles de sport de Collinée : diagnostics avant travaux - *unanimité***

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de salles de sports à Collinée, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Trois Architectes, et la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2017 validant l'Avant-Projet Sommaire (APS), et son phasage sur deux exercices budgétaires (2018 : salles spécialisées ; 2019 : gymnase).

Il précise que ce projet nécessite la réalisation de plusieurs diagnostics avant la phase de travaux :

- mission G2 (étude géotechnique de conception ; phase AVP)
- mission G5 (diagnostic géotechnique)
- diagnostic amiante avant travaux
- diagnostic plomb avant travaux

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider le lancement de consultations pour l'ensemble de ces missions, dans le cadre des travaux des salles de sport de Collinée ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **École de Saint-Gilles : diagnostic état parasitaire – *unanimité***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'école de Saint-Gilles du Mené visant à créer un espace de sieste pour les enfants.

Il rappelle que la caractéristique des travaux prévus nécessite préalablement la réalisation d'un diagnostic état parasitaire, ainsi qu'un diagnostic amiante avant travaux.

La délibération en date du 12 octobre 2017 autorisait le lancement de deux consultations respectives, pour la réalisation des diagnostics précités.

Monsieur le Maire présente les offres reçues en matière de diagnostic état parasitaire :

Prestataire	Tarif proposé
Primodiag (Dinan)	1 091,67 € HT
Odicee (Loudéac)	Non répondu
Arliane Diagnostic (Lamballe)	Non répondu

Il est proposé au Conseil Municipal de :

valider la proposition de l'entreprise Primodiag (Dinan) pour la réalisation du diagnostic état parasitaire, pour un montant de 1 091,67 € HT ;

donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Ecole de Saint-Gilles : diagnostic amiante avant travaux - *unanimité***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'école de Saint-Gilles du Mené visant à créer un espace de sieste pour les enfants.

Il rappelle que la caractéristique des travaux prévus nécessite préalablement la réalisation d'un diagnostic état parasitaire, ainsi qu'un diagnostic amiante avant travaux.

La délibération en date du 12 octobre 2017 autorisait le lancement de deux consultations respectives, pour la réalisation des diagnostics précités.

Monsieur le Maire présente les offres reçues en matière de diagnostic amiante avant travaux :

Société	Forfait diagnostic	Coût prélèvement	Nbre de prélèvement estimé	Coût total extrapolé (18 prélèvements)	Classement
APAVE	425 € HT	55 € HT	18	1415 € HT	2
SOCOTEC	530 € HT	60 € HT	Non renseigné	1610 € HT	3
VERITAS	380 € HT	50 € HT	Non renseigné	1280 € HT	1

Sur la base du nombre de prélèvements (18) estimés par la société APAVE (la seule à s'être déplacée), l'analyse extrapolée placerait la société VERITAS en première position.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

valider la proposition de l'entreprise VERITAS pour la réalisation du diagnostic amiante avant travaux, pour un montant forfaitaire de 380 €, assorti des coûts de prélèvements d'un montant unitaire de 50 € HT ;

donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **Salle omnisport de Plessala : proposition d'avenant n°2 AM ELEC**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

Sylvie Rouillé quitte la séance

## **Finances et ressources humaines**

### **Adoption du protocole temps de travail : Pour : 57 - contre : 1 – abstentions:8**

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié,

Vu la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001,

Vu le décret 2001-623 du 12 juillet 2001,

Considérant l'avis défavorable du comité technique en date du 6 décembre 2017

Le conseil municipal est invité à approuver le protocole sur le temps de travail.

### **Mise en œuvre du régime indemnitaire – Pour : 64 – abstentions : 2**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération instaurant un régime indemnitaire en date du 11 février 2016 s'appliquant uniquement aux ingénieurs, techniciens et éducateur de jeunes enfants dans l'attente de la parution des arrêtés relatifs au RIFSEEP pour ces grades,

Vu les avis du Comité Technique en date du 29 novembre 2017 et du 6 décembre 2017

Vu l'accord du collège salarié du Comité Technique lors de la séance du 6 décembre 2017 validant la suppression des primes de fin d'années versées dans le cadre de l'application de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 et l'intégration de l'intégralité des sommes versées à ce titre au sein de l'IFSE

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent

et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Propose au Conseil d'adopter les dispositions du RIFSEEP,

### **Mission agences d'intérim - *unanimité***

Mr le Maire évoque les difficultés de recrutement du service technique et du service scolaire.

En effet, ces services embauchent des agents qui ont des compétences spécifiques (BAFA, CAP petite enfance, CACES ...) et parfois aucune candidature qualifiée n'est proposée par le recrutement direct, le recrutement par pôle emploi ou par le Centre de Gestion.

C'est pourquoi, Mr le Maire demande une autorisation pour que les services communaux puissent solliciter les agences d'intérim (Gerinter, Actual...)

Le conseil valide le principe de pouvoir faire appel aux agences d'intérim lorsque toutes les autres voies de recrutement temporaire ont été explorées.

### **Transferts LCBC (modification de la délibération du 14 septembre 2017) - *unanimité***

Vu le code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L5211-5 III, L5211-17 et L5211-18-I

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRE

Mr le Maire propose de modifier la délibération 7-2017 09 14 relative aux transferts avec Loudéac Communauté Bretagne Centre.

\* **pour les SPIC** (OM et SPANC), seule l'affectation du budget ordures ménagères est modifiée :

Budget ordures ménagères	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016		fonctionnement excédent de 13 685.50€ investissement 0€
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	292 646.61€
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Budget SPANC	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	fonctionnement excédent de 6730.13€ investissement excédent de 5931.16€	néant
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	7616.51€
actifs	actif : valeur d'origine pour un montant de 8353.94 € et une valeur nette comptable de 0 €	le véhicule citroën Berlingo d'une valeur d'origine de 10 554.68€ et d'une valeur nette comptable de 0 € et l'autoradio d'une valeur s'origine de 239.20€ et d'une VNC de 0 €
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

**Pour les zones d'activités**, restent dans la comptabilité de la commune Le Mené (budget 100) :

\*les résultats budgétaires de fonctionnement et d'investissement

\*les restes à recouvrer ainsi que la trésorerie

Quant aux avances, il y a lieu de procéder aux remboursements par le budget de la commune 100 par opération d'ordre budgétaire (ces opérations se neutralisent comptablement). Aucun remboursement de ces avances ne pourra être effectué par LCBC.

Budget immobilier d'entreprises	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	néant	fonctionnement déficit de 65 199.95€ investissement déficit de 232 627.20€
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	22 045.87€
actifs	valeur d'origine pour un montant de 1 077 504.36 € les biens sont affectés de plein droit à l'EPCI, c'est à dire qu'ils sont mis à sa disposition depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017, le droit de propriété est transféré par accord amiable au plus tard un an après les transferts de compétences	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Budget Za Croix Jeanne Even	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	néant	fonctionnement déficit de 79 363.78€ investissement déficit 67 713.08€
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	néant
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Budget Za ville Es Goupines	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	néant	fonctionnement déficit de 31 532.79€ investissement déficit 1171.52€
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	néant
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

Budget Za Plessala	TRANSFERT A	
	LCBC	LE MENE
Résultats de clôture 2016	néant	fonctionnement déficit de 12 082.00€ investissement excédent de 36 190.44€
restes à recouvrer au 31/12/2016	néant	néant
actifs	néant	néant
emprunts	néant	néant
subventions	néant	néant

#### Plans de financement salle omnisports de Collinée et école de St Gilles - *unanimité*

Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 février 2016 prévoyant les investissements pluriannuel de la commune Le Mené,

Monsieur Le Maire présente le plan de financement hors taxes de la salle omnisports de Collinée et propose de solliciter les demandes de subventions :

DEPENSES		RECETTES	
Type	MONTANT €	Type	MONTANT €

Maîtrise d'œuvre	95 940	Conseil Départemental (projet de territoire)	300 000
Travaux	1 750 000	Région	50 000
Assurance dommage ouvrage	20 000	Etat (DETR)	200 000
Missions contrôle et diagnostics	15 000	Fonds de concours inter-communal	100 000
		Autofinancement	1 144 594
<b>TOTAL</b>	<b>1 794 594</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 794 594</b>

Le conseil municipal :

- Valide le plan de financement proposé
- Donne pouvoir au maire pour déposer les demandes de subventions

Monsieur Le Maire évoque la nécessité d'effectuer des travaux à l'école de St Gilles du Mené. En effet, Monsieur le Maire souligne qu'il est indispensable de créer une salle de sieste dans cette école.

Monsieur le Maire présente ainsi le plan de financement et propose de solliciter l'Etat pour une subvention DETR :

DEPENSES		RECETTES	
Type	MONTANT € HT	Type	MONTANT €
Maîtrise d'œuvre	8 300	Etat (DETR)	24 000
Travaux	80 000	Autofinancement	84 333
Matériel équipement	6 000		
Autres (diagnostics avant travaux, contrôle technique, SPS, mise en conformité électrique)	14 033		
<b>TOTAL</b>	<b>108 333</b>	<b>TOTAL</b>	<b>108 333</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le plan de financement
- Donne pouvoir au maire pour solliciter les subventions

#### **Effacement de dettes - *unanimité***

Monsieur le Maire propose d'effacer la dette de Monsieur DROUHIN Eric pour un montant de 467.32€ (article 6542) sur le budget commune, 52.52€ (article 6542) sur le budget eau et 68.80€ (article 6542) sur le budget assainissement. Monsieur le Maire propose d'effacer les dettes de 2010 à 2016 qui ont un montant inférieur à 10€ (article 6541) sur le budget commune pour un montant total de 90.49€.

Le conseil municipal est invité à adopter les propositions

#### **Décisions modificatives - *unanimité***

##### Budget chaufferies bois : Décision Modificative n°1

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget chaufferies bois afin de prévoir des crédits supplémentaires pour l'annulation de factures sur exercices antérieurs.

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-607	1 500,00 €	0,00 €		
D-673		1 500,00 €		
Sous-total	1 500,00 €	1 500,00 €		
<b>Total Général</b>	<b>1 500,00 €</b>		<b>1 500,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à valider la Décision Modificative n°1 pour le budget chaufferies bois.

##### Budget transports : Décision Modificative n°1

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget transports afin de constater les recettes supplémentaires et de prévoir des crédits supplémentaires pour les dépenses de personnel.

Il présente la Décision Modificative n°1 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6215		10 000,00 €		
R-7061				10 000,00 €

Sous-total		10 000,00 €		10 000,00 €
<b>Total Général</b>		<b>10 000,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°1 pour le budget transports.

**Budget assainissement : Décision Modificative n°3**

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget assainissement afin de prévoir des crédits supplémentaires pour l'annulation de factures sur exercices antérieurs.

Il présente la Décision Modificative n°3 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022	2 000,00 €			
D-673		2 000,00 €		
Sous-total	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°3 pour le budget assainissement.

**Budget principal : Décision Modificative n°3**

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget principal afin de prévoir des crédits supplémentaires dans le cadre du transfert du budget SPANC à LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE.

Il présente la Décision Modificative n°3 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022	10 356,98 €			
D-678		10 356,98 €		
Sous-total	10 356,98 €	10 356,98 €	0,00 €	0,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020	5 931,16 €			
D-1068		2 920,00 €		
D-458101		3 011,16 €		
Sous-total	5 931,16 €	5 931,16 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°3 pour le budget principal.

**Budget assainissement : Décision Modificative n°4**

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget assainissement afin de prévoir des crédits supplémentaires pour les charges à caractère général et les dépenses de personnel.

Il présente la Décision Modificative n°4 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6061		2 500,00 €		
D-61523		2 500,00 €		
D-628		5 000,00 €		
D-621		40 000,00 €		
D-706129	5 000,00 €			
D-022	1 500,00 €			
D-023	8 083,62 €			
D-6541	500,00 €			

D-66111		500,00 €		
D-6815	35 416,38 €			
Sous-total	50 500,00 €	50 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020	8 083,62 €			
R-021			8 083,62 €	
D-203		50 000,00 €		
D-2315	50 000,00 €			
Sous-total	58 083,62 €	50 000,00 €	8 083,62 €	
<b>Total Général</b>	<b>- 8 083,62 €</b>		<b>- 8 083,62 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°4 pour le budget assainissement.

**Budget principal : Décision Modificative n°4**

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget principal afin de prévoir des crédits supplémentaires :

- pour les charges à caractère général (+ 100 000 €)
- pour les charges de personnel (+ 100 000 €).
- pour les charges financières (+ 50 000 €)
- pour corriger l'attribution de compensation (-250 400 €) et le FNGIR (+ 181 592 €)
- pour prévoir la cession d'immobilisations (+ 150 000 €)
- pour prévoir des crédits pour l'opération de Rénovation CEE (+ 50 000 €)
- pour prévoir des crédits supplémentaires pour l'opération Bâtiments scolaires (+ 100 000 €)
- permettre le jeu d'écritures comptables dans le cadre du transfert de l'EHPAD de Plessala et de certains emprunts au CCAS.

Il présente la Décision Modificative n°4 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612		100 000,00 €		
D-64111		100 000,00 €		
D-022	100 000,00 €			
D-66111		50 000,00 €		
D-6815	79 875,00 €			
R-73211			211 467,00 €	
R-7323				181 592,00 €
R-7788				100 000,00 €
Sous-total	179 875,00 €	250 000,00 €	211 467,00 €	281 592,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-024				150 000,00 €
D-2041622		1 200 000,00 €		
R-2132				1 200 000,00 €
D-1641		50 000,00 €		
R-1641				50 000,00 €
D-2031-126		50 000,00 €		
D-2315-115		100 000,00 €		
Sous-total	0,00 €	1 400 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €
<b>Total Général</b>	<b>1 470 125,00 €</b>		<b>1 470 125,00 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°4 pour le budget principal.

**Budget eau : Décision Modificative n°5**

Monsieur AIGNEL, Maire propose de modifier le budget eau afin de prévoir des crédits supplémentaires pour le remboursement des intérêts d'emprunts et prendre en compte les travaux en régie.

Il présente la Décision Modificative n°5 :

Compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022	6 000,00 €			
D-023		5 000,00 €		
R-72 (042)				5 000,00 €
D-66111		6 000,00 €		
D-673		5 000,00 €		
D-6815	5 000,00 €			
Sous-total	11 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021				5 000,00 €
D-2158		5 000,00 €		
R-10222				27 485,20 €
D-2156		27 485,20 €		
Sous-total		32 485,20 €		32 485,20 €
<b>Total Général</b>	<b>37 485,20 €</b>		<b>37 485,20 €</b>	

Le Conseil Municipal, est invité à **VALIDER** la Décision Modificative n°5 pour le budget eau.

**Convention transmission électronique des actes au représentant de l'État - unanimité**

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a réduit le nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat,

Vu la circulaire du 17 Janvier 2006 définissant une politique de contrôle ciblée sur les actes,

Vu l'ordonnance n°2009-1401 du 17 Novembre 2009 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité adoptée en application de la loi n°2009-526 du 12 Mai 2009,

Vu les articles L.2131-2, L.3131-2 et L.4141-2 du code général des collectivités territoriales,

M<sup>f</sup> le Maire sollicite l'autorisation de signer avec Mr le Préfet une convention pour la transmission électronique des actes communaux. Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'échange dans le cadre du contrôle de légalité.

**Remboursement des annuité d'emprunts de l'EHPAD de Plessala par la CCAS - unanimité**

Monsieur le Maire évoque la délibération 2-2017-3-16 relative au transfert de l'EHPAD de Plessala.

Du fait du transfert des prêts au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Monsieur le Maire propose le remboursement par l'EHPAD des annuités d'emprunts 2017 soit :

N° emprunt et libellé	Intérêts 2017	Capital 2017
1180619-PLESSALA	6 225,77	27 943,01
17385- Travaux réhabilitation	2 749,01	3 291,27
249299-Travaux FL et Ecole *	2 471,62	4 999,75
473561-Aménagement de 5 appartements	682,84	3 692,93
0806037969401-Travaux cuisine centrale	4 469,26	27 948,22
0806037969402- Cuisine centrale	2 240,86	13 192,96
903916092J-Extension modernisation du foyer logements	3 119,89	32 287,66
	<b>21 959,25</b>	<b>113 355,80</b>

\*Pour le prêt N°249299 « travaux foyer logement et école », le prêt de 175 000 € a été contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local : 100 000 € pour l'EHPAD et 75 000 € pour l'école soit 57.14 % du prêt concerne l'EHPAD.

Ce prêt ne pouvant être scindé, une demande de remboursement sera sollicitée tous les ans à l'EHPAD pour l'annuité d'emprunts.

## Urbanisme et patrimoine

### Acquisition de terrains appartenant au CCAS - *unanimité*

Vu la délibération communale en date du 16 mars 2017,

Considérant que l'immeuble sis 11 rue du Docteur Bellamy Plessala, appartient au domaine privé communal,

Considérant que l'immeuble est affecté à l'usage des services de l'EHPAD de Plessala,

Considérant le souhait du CCAS d'acquérir l'immeuble communal,

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal au CCAS, et d'en définir les conditions générales de vente.

➤ Vente par la commune au profit du CCAS :

Références cadastrales	Surface	Prix de vente
AC-267	1 a 11 ca	Euro symbolique
AC-273	1 a 69 ca	
AC-346	9 a 81 ca	
AC-348	22 ca	
AC-335	51 ca	
AC-339	15 a 24 ca	
AC-321	9 a 59 ca	
AC-351	1 a 23 ca	
AC-325	2 a 88 ca	

### Le Conseil municipal, après délibéré,

DECIDE la vente de l'immeuble sis 11 rue du Docteur Bellamy à Plessala,

DECIDE la prise en charge des lignes de prêts afférentes à ce bâtiment soient :

Organisme prêteur	Numéro emprunt	Capital emprunté	Capital restant dû au 01/01/17
Caisse des dépôts (budget ehpad plessala)	1180619	580 000 €	461 168,19 €
Caisse des dépôts (budget ehpad plessala)	5057536	110 000 €	104 446,37 €
Caisse des dépôts (budget ehpad plessala)	0473561	94 518,39 €	44 054,23 €
Crédit Mutuel (budget cuisine centrale)	TE56972689	330 000 €	171 765,75 €
Crédit Mutuel (budget cuisine centrale)	TE64661453	285 000 €	227 779,93 €
Crédit Foncier (budget ehpad plessala)	9039160	356 846,30 €	66 099,29 €

Montant total du capital restant dû au 01/01/17 : 1 075 313,76 €

AUTORISE Monsieur Le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de cet immeuble par achat de gré à gré, dite amiable dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

FIXE le prix à hauteur de l'Euro symbolique, les frais de notaire demeurent à la charge de la commune,

### Transfert de bail rural - *unanimité*

Vu le bail rural relatif au terrain communal suivant :

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Surface	Nature
ZC	47	La Lande de Guy	4 ha 70	Terre agricole

**Exploitant en cours :** l'EARL du Grand Page, représenté par Monsieur Pinsard Julien  
Demande de transfert de bail au 01/01/2018 à GAEC Bedel, représenté par Monsieur Bedel Pascal, domicilié 1 La Lande Garel 22 250 Rouillac

Vu la demande de transfert de bail afférent à ce terrain par les sus-nommés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Redonner en fermage le terrain précité au GAEC Bedel, pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- Fixer le prix du fermage 86,43 €/ha
- Appliquer la révision du prix du fermage, chaque année, selon l'indice départemental des fermages de l'année précédente défini par région, et fixé par arrêté préfectoral,
- Rappeler que toute cession ou sous-location est interdite
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de bail à intervenir

#### **Transfert de propriété EHPAD de Plessala - *unanimité***

Considérant que :

la parcelle ZM41 pour une contenance de 7 310m<sup>2</sup> située au Guéharia,

la parcelle ZD22 pour une contenance de 10 700 m<sup>2</sup> située à La Ville Neuve,

la parcelle ZN 40 pour une contenance de 4 090 m<sup>2</sup> située au Rocher,

la parcelle ZT 46 pour une contenance de 27 960 m<sup>2</sup> située à La Ville au Cointre

la parcelle ZT68 pour une contenance de 15 250 m<sup>2</sup> située aux Fourneaux sur la commune de Saint-Jacut-du-Mené, appartient au CCAS Le Mené,

Considérant que :

la parcelle ZV83 pour une contenance de 3 320 m<sup>2</sup>

la parcelle ZV11 pour une contenance de 4 580 m<sup>2</sup> située sur la commune de Langourla, appartient au CCAS Le Mené,

Considérant le souhait de la délibération du CCAS qui propose de céder ces parcelles à la commune,

Le Conseil municipal est appelé à valider l'acquisition de terrain à la Commune, et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de valider cette acquisition.

- AUTORISE Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain par achat de gré à gré, dite amiable dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

- FIXE le prix à hauteur de l'Euro symbolique, les frais de notaire demeurent à la charge de la commune,

- AUTORISE Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour cette acquisition

#### **Aménagement du cimetière de Langourla : pouvoir au maire pour organiser une consultation - *unanimité***

Michel Ulmer informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des acquisitions pour le cimetière de Langourla.

Le conseil municipal donne pouvoir pour organiser la consultation.

#### **Développement économique :**

Aides aux entreprises accordées par Loudéac Communauté Centre Bretagne.

Bernard Chapin informe le conseil municipal sur le dispositif d'aides aux entreprises. Il informe le conseil des aides reçues par les entreprises de la communes au cours de l'année 2017.

### **Questions diverses**

#### **Protection auditive - *unanimité***

Le document unique ainsi qu'une étude conduite par les services du centre de gestion ont montré les conditions difficiles de travail des agents qui interviennent lors de services de restauration du fait de bruits importants.

Ces deux rapports préconisent la fourniture de bouchons anti bruits à ces agents.

Le document unique note également le bruit comme facteur de risque pour les agents des services techniques.

Afin d'améliorer les conditions de travail de ces agents, le conseil municipal est invité à valider des devis de la société Terre d'Audition :

- Pour la fourniture de 38 bouchons auditifs pour les agents du service restauration pour un montant de 1 738,50 € HT

- Pour la fourniture de 50 bouchons auditifs pour les agents des services techniques pour un montant de 2 291,67 € HT

#### **Motion en faveur d'une médecine de proximité sur Le Mené - *unanimité***

Le conseil municipal de Le Mené et Madame Monique Haméon, conseillère départementale, dans sa séance du 14 décembre 2017, alertent l'Agence Régionale de Santé sur la situation extrêmement préoccupante de l'offre de soins sur le territoire de la commune depuis les départs des Docteurs Leclerc et Gabelin et celui imminent du Docteur Bourhy. Les médecins qui restent sont surmenés et ne peuvent plus répondre aux besoins de la population en matière de santé.

Malgré les efforts faits par les élus du Mené depuis 10 ans, en lien étroit avec l'agence régionale de santé (ARS), pour offrir des conditions de travail attractives pour des médecins (création d'un pôle de santé par les professionnels de santé, construction de 2 maisons de santé pluridisciplinaires, création d'un centre de santé), notre territoire n'arrive pas à fixer de médecins. Notre population, éloignée des centres hospitaliers de Pontivy et Saint Brieuc, est fortement pénalisée.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité d'accroître l'efficacité du système de soin, souhaite que l'ARS assure sa mission : répondre aux besoins de la population. L'accès à la santé devient pour notre territoire un enjeu prioritaire de politique publique.

Au delà de problèmes conjoncturels autour desquels nous collaborons régulièrement, il convient d'engager des mesures concrètes.

Localement et dans l'urgence le conseil municipal demande à l'ARS d'accompagner les initiatives innovantes prises par le pôle de santé et le CCAS du Mené qui souhaitent mettre en place leur centre de santé en créant des postes de médecins généralistes sur des temps partagés entre le Mené et le CHU de St Brieuc.

L'ensemble de ces mesures ne répondront pas aux problèmes structurels de l'offre de sur l'ensemble du territoire. Le ministère de la santé, l'ARS et les autorités compétentes doivent mettre en place une véritable politique de formation et d'installation de médecins généralistes en zones fragiles et déficitaires afin de permettre durablement un accès de tous aux soins.

#### **Subventions SPANC**

Jean Pierre Poilvert interpelle le maire sur le retard dans le versement de subventions à des particuliers qui ont mis au norme leur installation d'assainissement non collectif.

Michel Ulmer rappelle que la compétence assainissement non collectif a été transférée à Loudéac Communauté en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il précise qu'il a interpellé le vice président en charge de l'environnement à propos de ces retards de versement de subvention.



